

CAHIER **F**

# ÉCONOMIE

**\$**  
LE DOLLAR  
73.02  
+1/25

Procurez-vous chaque jour la nouvelle section **SPORT** du **SOLEIL**

## Les pertes en capital sont devenues moins "payantes" qu'avant

◆ Les gouvernements d'Ottawa et Québec ont sensiblement modifié les règles du jeu concernant les déductions pour perte en capital, en même temps qu'ils faisaient cadeau aux contribuables de nouvelles déductions concernant leurs futurs gains en capital.

### Ne pas confondre remboursement et allocation de dépenses

La plupart des vendeurs et autres travailleurs qui doivent se déplacer pour réaliser leur mandat ont droit à des allocations ou remboursements de dépenses.

Dans la majorité des cas, ces sommes ne doivent pas être considérées comme du "revenu" parce qu'elles correspondent uniquement au remboursement de frais véritablement encourus.

Cela est vrai uniquement dans le cas des "remboursements" de dépenses. Il s'agit alors d'un paiement qui est fait par un employeur à la suite d'une dépense. Le paiement est justifié par des reçus. Dans ce cas, il ne subsiste aucun doute, "un remboursement de dépense n'a pas à être inclus dans le calcul du revenu du particulier qui le reçoit", lit-on dans un feuillet d'interprétation de Revenu-Québec.

#### Les allocations...

Les allocations de dépenses par contre sont des sommes d'argent souvent payées à l'avance et fixées par entente entre l'employeur et l'employé.

On comprend donc qu'il est facile pour ces contribuables de convenir de dispositions qui auraient pour effet de gonfler ostensiblement le niveau de revenu réel de cet employé.

Il suffirait que votre employeur vous accorde une allocation de \$1,500 à chaque fois que vous devez vous rendre à l'extérieur pour "diner" avec un nouveau client.

C'est pourquoi les services du revenu se réservent le privilège d'exiger des comptes, voire de considérer comme du revenu imposable toute allocation ou portion d'allocation qui excède, "le montant raisonnable équivalant aux dépenses encourues par l'employé dans l'accomplissement de son travail." Qu'on se le tienne pour dit.

## Un véritable pain au lait, au Québec, dans les prochains jours

◆ Deux géants de l'agro-alimentaire québécois, la Coopérative agro-alimentaire Agropur, de Granby, ainsi que le groupe boulangerie Multimarques Inc., viennent de signer une entente qui permettra la mise en marché dans les prochains jours, d'un véritable pain au lait au Québec.

par Florent PLANTE

Chez Agropur, hier, on a confirmé au SOLEIL qu'une entente avait été signée, la semaine dernière, et par laquelle on vendra à bon prix 30,000 livres de poudre de lait par mois, pendant six mois, au groupe Multimarques Inc., boulangerie géante née de l'intégration des groupes Samson et Unipain, l'hiver dernier.

Le mardi 10 septembre, une conférence de presse simultanée est prévue à Québec et à Montréal par les principaux intéressés. Ce sont la Fédération de l'UPA des producteurs de lait du Québec, Multimarques Inc., le Bureau laitier du Canada, la Commission canadienne du lait, etc.

Cet événement doit marquer le début d'une visite campagne publicitaire à l'échelle québécoise annonçant l'arrivée de ce véritable pain au lait dans les épiceries et les supermarchés.

Pour appuyer le blitz publicitaire prévu pour cet automne, les producteurs laitiers du Canada ont décidé d'investir \$1 million par l'intermédiaire de leur véhicule promotionnel, le Bureau laitier du Canada.

De plus, l'entente avec Multimarques prévoit que le secteur laitier vendra sa poudre de lait \$0.50 de moins le kilo. Présentement, la poudre de lait est vendue environ \$2.92 à la Commission canadienne du lait qui en dispose, sur le marché mondial, à environ \$1 le kilo.

Les producteurs perdent ainsi presque \$2 le kilo de poudre de lait. Compte tenu de l'escompte de \$0.50 à Multimarques et du million de dollars engagé en publicité, les producteurs laitiers ne feront pas beaucoup plus d'argent avec leur poudre de lait que si elle était destinée à l'exportation.

Par contre, ils aident le géant de la boulangerie au Québec à ramener sur le marché un produit de qualité disparu des tablettes il y a une vingtaine d'années, le véritable pain au lait au pourcentage de 6 pour 100 et non de 2 pour 100, comme c'est le cas actuellement.

#### Sondage

L'initiative de cet automne a été précédée d'une étude d'impact et du marché auprès des consommateurs et des consommatrices québécoises.

A Montréal, une constante semble se dégager auprès des consommatrices franco-québécoises. Elle accepteraient de payer leur pain de \$0.03 à

\$0.04 de plus qu'habituellement pour un produit de meilleure qualité nutritive. Des dégustations expérimentales organisées par Multimarques Inc. ont prouvé l'intérêt des consommateurs pour le goût du pain au lait à 6 pour 100.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, le nouveau pain au lait se vendra \$0.05 de plus que le prix actuel. Puisque Multimarques détient actuellement environ 60 pour 100 du volume des ventes au Québec et que ses produits se retrouvent dans toutes les régions, les principaux intéressés anticipent un franc succès.

Si, au cours des quatre prochains mois, l'expérience est concluante, on envisage une percée semblable sur le marché ontarien dès le début de 1986.

En plus de fournir la matière première,

Agropur doit participer activement à la campagne publicitaire. La Coopérative a fait modifier l'emballage carton de son lait pour suggérer aux clients consommateurs d'acheter du vrai pain au lait.

Les Québécois consomment 38 pour 100 de tout le pain au Canada, dont 45 pour 100 de tout le pain blanc. C'est en mars que pour la première fois, LE SOLEIL avait informé les consommateurs de l'arrivée prochaine du véritable pain au lait.

Le groupe Banque d'Épargne-Crédit foncier a réalisé un bénéfice net consolidé de \$8.2 millions au cours du trimestre clos le 31 juillet, soit une augmentation de 30 pour 100 sur la période comparable l'an dernier.

Le groupe précise que pour les neuf mois de l'exercice courant, le bénéfice net demeure toutefois stable par rapport à celui de l'an dernier: \$20.2 millions au lieu de \$20.4 millions.

### FINANCE



par **Marc LESTAGE**

C'est un aspect de la question sur laquelle les ministres des Finances ont beaucoup insisté...

Voyons quelle était la situation avant le budget de mai 1985.

● Le gain en capital était imposable à 50 pour 100.

● Les pertes en capital étaient déductibles des autres gains, jusqu'à concurrence de \$2,000 par année, dans la plupart des cas.

● La situation a changé depuis le budget.

● Il est maintenant possible de bénéficier d'une exemption de \$20,000 en 1985 et jusqu'à \$50,000 (cumulatif) de gains capital réalisés.

● Par contre, les pertes en capital pourront être déduites seulement à l'encontre de gains en capital non couverts par la déduction de gains de capital supplémentaires accordée dans le dernier budget.

#### Déception

Tout compte fait, pour les contribuables qui devront se résigner à "faire une perte" cette année, il est possible que le bilan de l'opération soit négatif par rapport à ce qu'il aurait été selon les anciennes règles.

Des dispositions spéciales plus généreuses ont été prévues à l'intention des contribuables qui ont inscrit des pertes en capital importantes durant les exercices précédents et qui espéraient reporter ces pertes sur plusieurs années.

**AGRANDISSEMENT**  
Photos  
Jusqu'à 11 x 14

**60 MIN.**

**Le Centre Japonais de la Photo**  
Place Fleur de Lys  
529-1737

**MATERIEL COMPLET POUR FABRIQUER VINS ET BIÈRE A LA MAISON**

RÉDUCTION de **10%** sur tous les concentrés de vin et bière

**LA BOUTIQUE DU VIN**  
2324, boul. Père-Lelièvre, Duberger  
683-1454  
Lundi au vendredi 13h à 17h  
Samedi 10h à 15h

**St-Arnaud Bergevin Limitée**

COURTIERS EN DOUANE TRANSITAIRE INTERNATIONAL

SEUL COURTIER EN DOUANE À POSSÉDER TROIS (3) BUREAUX À QUÉBEC POUR MIEUX VOUS SERVIR:

- TERMINAL INTERMÉDIAIRE
- AÉROPORT DE QUÉBEC
- CENTRE-VILLE

**St-Arnaud Bergevin Limitée**  
**L'UNIQUE**  
À QUÉBEC - 687-4711  
Service à la clientèle

**CAISSE POPULAIRE**

**PRÊT HYPOTHÉCAIRE**  
1 an  
**10%\***

**PRÊT HYPOTHÉCAIRE**  
3 ans  
**11 1/4%\***

**PRÊT PLACEMENT**  
**11 3/4%\***

OU  
**12%\***

\* Taux recommandé par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec à ses caisses populaires affiliées.

Taux d'intérêt sujet à changement.

**desjardins**  
Une ressource naturelle.

**CECI** **SESSIONS DE FORMATION**

Le CECI est un organisme privé sans but lucratif impliqué dans le domaine de la coopération internationale. Cet automne, nous offrons un programme de formation s'adressant aux techniciens et professionnels de toute formation particulièrement intéressés à effectuer un séjour de travail dans le Tiers-Monde.

**Quatre séries sont offertes:**

- LA SANTÉ DANS LE PAYS EN DÉVELOPPEMENT, les lundis, du 9 septembre au 2 décembre.
- SOCIÉTÉS RURALES ET DÉVELOPPEMENT AU SAHEL, les mardis, du 17 septembre au 19 novembre.
- INTRODUCTION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, les mercredis, du 18 septembre au 20 novembre.
- CULTURE(S) ET DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE, les jeudis, du 19 septembre au 21 novembre.

La première série est de douze semaines et coûte soixante dollars, les trois autres sont de dix semaines et coûtent cinquante dollars. Elles ont toutes lieu de 19h à 22h.

Nous offrons également, cet automne, une fin de semaine d'orientation du vendredi soir 18 octobre au dimanche midi 20 octobre.

Pour de plus amples informations ou pour s'inscrire, téléphoner ou se présenter au:

**Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI)**  
831, boulevard St-Cyrille ouest  
Québec, QC  
G1S 1T4  
Tél.: (418) 681-2030

**DEVENEZ ENTREPRENEUR**

Un cours public de 16 semaines diffusé dans **LE SOLEIL** à compter du 15 septembre.

Une bourse de 20 000\$ sera attribuée.

Une collaboration de:

FACULTE DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION  
UNIVERSITÉ LAVAL

la caisse populaire desjardins  
**LE SOLEIL**

LE MATIN LE JOURNAL

TORONTO
Volume: 12,280,000 actions.
300 titres: 2,791.87
en hausse de 2.61

Table of stock prices for Toronto market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

NEW YORK
Volume: 95,000,000 actions.
Dow Jones: 1,335.69
en hausse de 9.86

Table of stock prices for New York market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Financial indicators: Dow Jones (1,335.69), Toronto (2,791.87), Montreal (135.76), OR (\$320.70 U.S.), ARGENT (\$8.348 Can.).

MONTREAL
Volume: 1,884,350 actions.
Indice général: 135.76
en hausse de 0.01

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

Table of stock prices for Montreal market, including various sectors like Auto, Chemical, and Industrial.

OPTIONS transigées

Table of option transactions with columns for date, price, and volume.

FONDS MUTUELS

Table of mutual funds with columns for fund name, type, and performance metrics.

Table of mutual funds (continued) with columns for fund name, type, and performance metrics.

Non-membres

Table of non-member mutual funds with columns for fund name, type, and performance metrics.

Table of mutual funds (continued) with columns for fund name, type, and performance metrics.

Membres de l'IFPC

Table of IFPC member mutual funds with columns for fund name, type, and performance metrics.

ECONOMIE

Logidisque offre un autre logiciel

La maison d'édition et de distribution de logiciels Logidisque Inc. a profité de Info-Expo, le salon d'informatique, pour présenter son nouveau logiciel de comptabilité pour petites entreprises.

Aide à 3 jeunes coop

La Société de développement coopératif (SDO) vient de consentir une aide financière à trois jeunes coopératives de la région.

MACHINERIE À VENDRE

Advertisement for machinery for sale, featuring images of a Caterpillar loader and a tractor, with descriptions and prices.

DENREES

Montreal (PC) - Cours des denrées transmis par le ministère fédéral de l'Agriculture. Liste of various food products and their prices.

MONNAIES

Montreal (PC) - Voici les taux des devises étrangères, tels que fournis par la Banque de Montréal. Table of exchange rates.

FRANCHISES

Cléo - COSMÉTIQUES et PRODUITS DE SOINS. BOUTIQUE DE BIJOUX DE CRÉATIONS. GALERIE VENDU JAGNON, LÉVIS.

Advertisement for Centre Éducatif et Culturel Inc. featuring a portrait of M. Denis Vaugeois and text about educational and cultural programs.

FRANCHISES

FRANCHISE TOTALE INC. Nos placements garantis, c'est payant! 1% payé annuellement 1 AN min 500\$

Advertisement for Crédit Foncier Fiducie Crédit Foncier, featuring a large '9%' interest rate and details about the service.

Advertisement for LES ENTREPRISES P.E.B. LTÉE, a mechanical and electrical service company, with contact information.

Advertisement for the Corporation Professionnelle des Comptables en Administration Industrielle du Québec, featuring a portrait of Jean-Marie Bérubé and details about the organization.

Advertisement for Centre Éducatif et Culturel Inc. (continued), detailing the role of M. Denis Vaugeois as president-director general.

Advertisement for Crédit Foncier (continued), providing more details about the 9% interest rate and the application process.

Advertisement for F.C.A.R. (Fonds pour la Formation de Chercheurs et l'Aide à la Recherche), detailing the subvention program for researchers.

Advertisement for the Salon Le Monde des Affaires, featuring a portrait of Jean-Marie Bérubé and details about the event.

Advertisement for the Salon Le Monde des Affaires (continued), providing details about the registration process and the event's focus.

Registration form for the Salon Le Monde des Affaires, including fields for name, address, and contact information.

Advertisement for the Salon Le Monde des Affaires (continued), providing details about the event's location and dates.

**ÉCONOMIE**

**Les pilotes s'opposent à la hausse des tarifs**

**La sécurité sur le fleuve serait menacée**

♦ La sécurité sur le Saint-Laurent pourrait être éventuellement menacée par une question de hausse de tarifs de pilotage.

par Pierre MARTEL

Tel est un des arguments que la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent va développer devant la Commission canadienne des transports (CCT) afin de bloquer une demande de hausse des tarifs de pilotage présentée par l'administration du pi-

lotage de la région des Laurentides.

Depuis le début de juillet, la CCT a tenu sept semaines d'audiences pour étudier la requête de l'administration du pilotage de la région des Laurentides. Or, le travail n'est pas encore terminé. La CCT reprendra ses travaux d'étude le 23 septembre.

Pressée par le nouveau gouvernement conservateur de rentabiliser ses opérations, l'administration du pi-

lotage veut obtenir que les frais de pilotage soient augmentés de 12 pour 100 pour la première année et de 10,5 pour 100 la deuxième année.

"En plus, l'administration veut modifier la tarification basée sur le tonnage. Dans certains types de navires, la hausse demandée représenterait une augmentation de 80 pour 100 en deux ans", explique Jean Lapointe, secrétaire-trésorier de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

Trois associations de pilotes existent sur le territoire de l'administration du pilotage de la région des Laurentides. Il s'agit de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, qui fait la navette entre Les Escoumins et Québec, de l'autre corporation dont les membres font le pilotage entre Québec et Montréal et de l'Association des pilotes du port de Montréal.

En ce qui concerne la Corporation des pilotes du Bas-Saint-

Laurent, l'administration de pilotage n'a pas à augmenter les frais de pilotage dans ce secteur. "L'administration fait suffisamment d'argent pour payer les pilotes et défrayer ses frais d'administration", affirme Jean Bouchard et Jean Lapointe, respectivement président et secrétaire-trésorier de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent.

Ils ajoutent: "L'administration fait des surplus avec nous. Surplus qu'elle trans-

fère pour subventionner les opérations Québec-Montréal et dans le port de Montréal".

**Sécurité**

Au-delà de la requête en hausse tarifaire, les pilotes crai-

gnent surtout la réaction des armateurs canadiens.

Depuis toujours, les armateurs canadiens ont voulu éliminer le pilotage sur le Saint-Laurent. Or, une hausse des tarifs entraînerait, selon les pilotes, une re-

crudescence des pressions sur les politiciens pour les amener à limiter le pilotage obligatoire.

"A long terme, les pressions des armateurs peuvent devenir dangereuses. En abolissant le pilotage

obligatoire, on va diminuer la sécurité sur le Saint-Laurent. Personne ne connaît autant la navigation sur le fleuve que les pilotes", de soutenir le président de l'Association des pilotes maritimes du Canada, M. Michel Pouliot.

**EN BREF**

**Plus de Québécois ont des actions**

MONTREAL (PC) — Environ 10 pour 100 des Québécois adultes possèdent des actions, soit une progression d'un tiers depuis 1983, puisque à l'époque on estimait à 7,5 pour 100 la proportion de la population détenant des titres boursiers, révèle un sondage réalisé pour le compte de la Commission des valeurs immobilières du Québec.

Comme on pouvait s'y attendre, plus on est riche, plus grande est la propension de détenir des actions: "les sujets dont le revenu excède \$50,000 sont proportionnellement quatre fois plus nombreux que ceux dont le revenu se situe dans la tranche de \$20,000 à \$30,000", écrit M. Martin Martin, dans une étude rendue publique hier.

Cette dernière s'appuie sur deux sondages omnibus réalisés par téléphone, en février et en mai, par la maison Sorecom auprès de 1,200 adultes du Québec.

Le succès du Régime d'épargne-actions est en bonne partie responsable de l'intérêt grandissant des Québécois pour la Bourse, car la moitié de ceux qui possèdent des actions les ont inscrites dans un compte REA.

Une ventilation selon l'âge indique une forte progression à mesure que l'on avance dans la vie mais une diminution de la propension à posséder des actions après 55 ans, ce qui est conforme à l'habitude de préférer alors investir son épargne dans des véhicules plus sûrs comme les obligations.

Des Québécois qui possèdent des actions, 60 pour 100 sont des hommes et 70 pour 100 habitent la grande région de Montréal, qui pourtant englobe environ la moitié de la population québécoise.

Les anglophones sont également sur-représentés avec 23 pour 100 des personnes qui possèdent des actions, tandis que leur poids démographique représente seulement 11 pour 100.

**Réseau de câbles optiques**

WASHINGTON (AFP) — Neuf sociétés américaines de télécommunications, avec à leur tête le géant ATT, ont demandé hier au gouvernement de Washington l'autorisation de construire et d'exploiter le premier réseau de câbles optiques à travers le Pacifique, a annoncé ATT.

Sept pays étrangers, a précisé la firme, participent également à la réalisation de ce projet qui permettra, pour la première fois, la transmission transpacifique de données numériques.

Le projet, selon un communiqué d'ATT, prévoit la construction de deux lignes:

— La première, d'un coût de \$593 millions, reliera la Californie à Hawaï d'où elle se doublera pour gagner d'une part Guam et de l'autre le Japon. Cette liaison aura une capacité de 38,000 communications simultanées et devrait être opérationnelle en décembre 1988.

— La seconde, d'un coût de \$107 millions, reliera Guam aux Philippines. Sa capacité prévue est de 10,000 communications simultanées. Elle devrait entrer en activité vers le mi-1989.

Les administrations des télécommunications des pays suivants participeront à la réalisation du projet: Japon, Philippines, Australie, Nouvelle-Zélande, Formose, Corée du Sud, Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale.

**Métro de Chicago**

PARIS (AFP) — La ville de Chicago a choisi vendredi le VAL, le métro automatique de la firme Matra, pour son aéroport, O'Hare, ce qui représente le premier succès à l'exportation pour ce produit du groupe français.

Matra espère conclure d'autres contrats dans ce domaine d'ici la fin de l'année aux Etats-Unis. Le groupe réalisera en effet d'ici 1988 la desserte interne de l'aéroport international O'Hare, le premier du monde par le nombre de passagers transportés (45 millions en 1984), pour un montant de \$119 millions.

Matra avait été éliminé d'un premier appel d'offres, alors qu'il était pourtant moins cher que ses concurrents. L'américain Westinghouse avait été retenu en mai et Matra avait intenté une action en justice pour qu'un second appel d'offres fut lancé, ce qui fut décidé. L'offre finale de Matra est près de 10 pour 100 moins chère que celle de ses concurrents: \$129 millions pour Westinghouse et \$131 millions pour le canadien UTC.

**Taux US**

♦ NEW YORK (AFP) — Les taux d'intérêt hors banque, tels qu'ils ressortent des cours des obligations et des bons du Trésor, ont progressé très sensiblement vendredi sur le marché new-yorkais.

Le taux d'intérêt des obligations du Trésor à 30 ans est ressorti ainsi à 10,69 pour 100 contre 10,47 pour 100 la veille en clôture et celui des bons du Trésor à trois mois à 7,26 pour 100 contre 7,11.

Parallèlement, le taux d'intérêt des fonds fédéraux, c'est-à-dire des prêts au jour le jour que les banques se font entre elles sur leurs réserves disponibles, est passé de 7% jeudi soir à 7,11/16, hier, en cours de journée.

**NOMINATION**



**ANDRÉ BOUCHARD**  
Monsieur Gilles Bédard, président de Laurier Pontiac Buick Ltée, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur André Bouchard au poste de directeur général des ventes.  
Monsieur Bouchard compte déjà six années d'expérience, à titre de gérant des ventes, de solides antécédents dont il saura faire profiter notre nombreuse clientèle, pour lui assurer un service supérieur et une satisfaction toujours garantie.

**ST-GABRIEL-LALLEMANT C.T.E. DE KAMOURASKA APPEL D'OFFRES**

**PROJET:** Egouts pluviaux et sanitaire  
Epurateur des eaux usées  
**DOSSIER:** 84-325-00  
**PROPRIÉTAIRE:** Corporation Municipale de St-Gabriel-Lalemant  
20, rue Principale  
Saint-Gabriel, (Québec)  
G0L 3E0  
**CONSULTANTS:** Lajoie, Pellerin et Associés Ltée  
825, av. St-Jean-Baptiste, suite 202  
Québec, (Québec)  
G2E 5B7

Des soumissions sont demandées par la Corporation Municipale de St-Gabriel-Lalemant pour fournir et mettre en place des conduites d'égouts ainsi que la construction d'un étang d'épuration avec émissaire. Les documents de soumission peuvent être obtenus à partir du 9 septembre 1985 en s'adressant au bureau des consultants. Un montant de cent (100\$) dollars est exigé pour l'obtention des documents. Ce montant sera remboursé tel que décrit aux documents de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Corporation Municipale de St-Gabriel-Lalemant, pour un montant égal à dix pour cent (10%) du prix de la soumission et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours.

Les soumissions doivent être déposées avant seize heures (16h), heure en vigueur localement, le 1er octobre 1985, au bureau de l'Hôtel de Ville, 20, rue Principale, St-Gabriel.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour en présence des intéressés, à compter de seize heures (16h) dans la salle du Conseil.  
La Corporation Municipale de St-Gabriel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Gina Lévesque, sec. trés.

St-Gabriel, ce 3 septembre 1985.

**FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES**

Québec  
Sainte-Foy

**Une élection municipale, ça se prépare.**

Aujourd'hui électeur, demain agent officiel, peut-être même candidat! Qui sait? Peu importe votre statut au moment de la prochaine élection municipale, il serait peut-être intéressant d'en connaître un peu plus sur le financement d'une campagne électorale municipale.

Pour en savoir davantage

Rien de plus simple. Il s'agit de vous présenter à la séance d'information publique que tiendra le personnel du Directeur général des élections du Québec dans votre municipalité.

Québec, le 11 septembre à 19 h 30

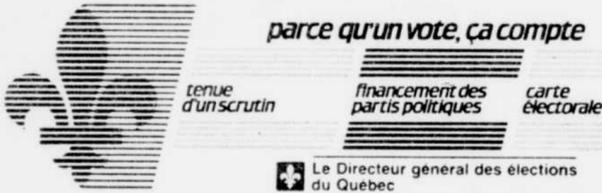
Hôtel de ville de Québec  
Salle du Conseil municipal  
2, rue des Jardins

Sainte-Foy, le 12 septembre à 19 h 30

Hôtel de ville de Sainte-Foy  
Salle du Conseil municipal  
1000, route de l'Église

N'oubliez pas

En vertu de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, tout parti politique ou candidat indépendant qui désire solliciter des contributions ou effectuer des dépenses doit détenir une autorisation du Directeur général des élections du Québec.



Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

**L'ÉCLAIREUR Ltée**



Jean-Guy Moisan Gaétan Moisan

La direction générale de l'imprimerie l'Éclaireur de Beauveville, membre du groupe Québecor, est heureuse d'annoncer les nominations de MM. Gaétan et Jean-Guy Moisan aux postes de représentants permanents de cette entreprise à Québec. Ces nominations font suite à la décision prise par la direction de Québecor d'établir un bureau dans la région de la Vieille Capitale. Ce bureau est situé au 920 rue Mainguy, à Ste-Foy. Téléphone (418) 654-1262.

La Société générale de financement du Québec, holding industriel et société d'État, intervient, en collaboration avec de grandes entreprises privées, dans cinq secteurs industriels prioritaires. Ces pôles de développement, où le Groupe SGF joue un rôle d'innovateur, sont ceux des produits forestiers, des équipements énergétiques, de l'aluminium, de la biotechnologie et de la pétrochimie.

**SYNERGIE ET DÉVELOPPEMENT**

Dans cet équilibre dynamique, dans ce fructueux rapport de synergie entre l'entreprise privée et une société d'État, c'est toute la structure industrielle du Québec, qui se développe, qui se diversifie, qui s'approfondit.



**LE GROUPE SGF**

Société générale de financement du Québec







VÉHICULES MOTORISÉS auto
605 AUTOS À VENDRE
MAZDA GLC 1981, 80.000 km. très propre, 3.900\$ discutable, 653-8905

605 AUTOS À VENDRE
RENAULT 5 GTL 1986, vérifiée, CAA, 30.000 km.
RENAULT 5 GTL 1985, 5005, 327-9623

625 CAMIONS À VENDRE
DATSUN familiale 1981, automatisation, Auto Nissan, 822-8487

674 ROULOTTES, TENTES-ROULOTTES
VENTE FIN DE SAISON
Équipement d'été, tentes et roulotte, tout à l'essai

674 ROULOTTES, TENTES-ROULOTTES
ACHAT A1, particulier, Tanager 26, 1981, diesel, 27.200\$, 871-3838

685 YACHTS ET BATEAUX
DUFOUR 27, 1976, 26.500\$. Volvo diesel, tout équipé pour croisière, tout à l'essai, 522-4773, soir 662-0626

685 YACHTS ET BATEAUX
JEANNEAU Atala 32, dérivé, 1984, entraîneur, prof. équipement électronique, radio VHF, etc., comme neuf, bateau canadien, 1 (514) 670-8553, 633-0005

685 YACHTS ET BATEAUX
LUXEUX Cruiser 25 pieds, modèle Gran Bateau, 1984, insonorisé, super équipé (fran. en mâche), 285 litres navigation, moteur 230hp, entièrement révisé, impeccable, saécil 33.000\$, Tél: (418) 833-3715

605 AUTOS À VENDRE
DODGE Aspen familiale 1979, 4 portes, automatique, mécanique A1, carburateur, radio AM, 135.000\$, 2.200\$, ferme, soir 872-1889

MICRA 1985
Automatique, 15.000\$, comme neuve, balance de garantie Nissan, Ste-Foy Nissan 681-7374

637 EQUIPEMENT DE FERME
A VENDRE: épongeuse à fumer international, 1.200\$, 2.000\$, 4.000\$, 6.000\$, 8.000\$, 10.000\$, 12.000\$, 15.000\$, 20.000\$, 25.000\$, 30.000\$, 35.000\$, 40.000\$, 45.000\$, 50.000\$, 55.000\$, 60.000\$, 65.000\$, 70.000\$, 75.000\$, 80.000\$, 85.000\$, 90.000\$, 95.000\$, 100.000\$, 105.000\$, 110.000\$, 115.000\$, 120.000\$, 125.000\$, 130.000\$, 135.000\$, 140.000\$, 145.000\$, 150.000\$, 155.000\$, 160.000\$, 165.000\$, 170.000\$, 175.000\$, 180.000\$, 185.000\$, 190.000\$, 195.000\$, 200.000\$, 205.000\$, 210.000\$, 215.000\$, 220.000\$, 225.000\$, 230.000\$, 235.000\$, 240.000\$, 245.000\$, 250.000\$, 255.000\$, 260.000\$, 265.000\$, 270.000\$, 275.000\$, 280.000\$, 285.000\$, 290.000\$, 295.000\$, 300.000\$, 305.000\$, 310.000\$, 315.000\$, 320.000\$, 325.000\$, 330.000\$, 335.000\$, 340.000\$, 345.000\$, 350.000\$, 355.000\$, 360.000\$, 365.000\$, 370.000\$, 375.000\$, 380.000\$, 385.000\$, 390.000\$, 395.000\$, 400.000\$, 405.000\$, 410.000\$, 415.000\$, 420.000\$, 425.000\$, 430.000\$, 435.000\$, 440.000\$, 445.000\$, 450.000\$, 455.000\$, 460.000\$, 465.000\$, 470.000\$, 475.000\$, 480.000\$, 485.000\$, 490.000\$, 495.000\$, 500.000\$, 505.000\$, 510.000\$, 515.000\$, 520.000\$, 525.000\$, 530.000\$, 535.000\$, 540.000\$, 545.000\$, 550.000\$, 555.000\$, 560.000\$, 565.000\$, 570.000\$, 575.000\$, 580.000\$, 585.000\$, 590.000\$, 595.000\$, 600.000\$, 605.000\$, 610.000\$, 615.000\$, 620.000\$, 625.000\$, 630.000\$, 635.000\$, 640.000\$, 645.000\$, 650.000\$, 655.000\$, 660.000\$, 665.000\$, 670.000\$, 675.000\$, 680.000\$, 685.000\$, 690.000\$, 695.000\$, 700.000\$, 705.000\$, 710.000\$, 715.000\$, 720.000\$, 725.000\$, 730.000\$, 735.000\$, 740.000\$, 745.000\$, 750.000\$, 755.000\$, 760.000\$, 765.000\$, 770.000\$, 775.000\$, 780.000\$, 785.000\$, 790.000\$, 795.000\$, 800.000\$, 805.000\$, 810.000\$, 815.000\$, 820.000\$, 825.000\$, 830.000\$, 835.000\$, 840.000\$, 845.000\$, 850.000\$, 855.000\$, 860.000\$, 865.000\$, 870.000\$, 875.000\$, 880.000\$, 885.000\$, 890.000\$, 895.000\$, 900.000\$, 905.000\$, 910.000\$, 915.000\$, 920.000\$, 925.000\$, 930.000\$, 935.000\$, 940.000\$, 945.000\$, 950.000\$, 955.000\$, 960.000\$, 965.000\$, 970.000\$, 975.000\$, 980.000\$, 985.000\$, 990.000\$, 995.000\$, 1000.000\$, 1005.000\$, 1010.000\$, 1015.000\$, 1020.000\$, 1025.000\$, 1030.000\$, 1035.000\$, 1040.000\$, 1045.000\$, 1050.000\$, 1055.000\$, 1060.000\$, 1065.000\$, 1070.000\$, 1075.000\$, 1080.000\$, 1085.000\$, 1090.000\$, 1095.000\$, 1100.000\$, 1105.000\$, 1110.000\$, 1115.000\$, 1120.000\$, 1125.000\$, 1130.000\$, 1135.000\$, 1140.000\$, 1145.000\$, 1150.000\$, 1155.000\$, 1160.000\$, 1165.000\$, 1170.000\$, 1175.000\$, 1180.000\$, 1185.000\$, 1190.000\$, 1195.000\$, 1200.000\$, 1205.000\$, 1210.000\$, 1215.000\$, 1220.000\$, 1225.000\$, 1230.000\$, 1235.000\$, 1240.000\$, 1245.000\$, 1250.000\$, 1255.000\$, 1260.000\$, 1265.000\$, 1270.000\$, 1275.000\$, 1280.000\$, 1285.000\$, 1290.000\$, 1295.000\$, 1300.000\$, 1305.000\$, 1310.000\$, 1315.000\$, 1320.000\$, 1325.000\$, 1330.000\$, 1335.000\$, 1340.000\$, 1345.000\$, 1350.000\$, 1355.000\$, 1360.000\$, 1365.000\$, 1370.000\$, 1375.000\$, 1380.000\$, 1385.000\$, 1390.000\$, 1395.000\$, 1400.000\$, 1405.000\$, 1410.000\$, 1415.000\$, 1420.000\$, 1425.000\$, 1430.000\$, 1435.000\$, 1440.000\$, 1445.000\$, 1450.000\$, 1455.000\$, 1460.000\$, 1465.000\$, 1470.000\$, 1475.000\$, 1480.000\$, 1485.000\$, 1490.000\$, 1495.000\$, 1500.000\$, 1505.000\$, 1510.000\$, 1515.000\$, 1520.000\$, 1525.000\$, 1530.000\$, 1535.000\$, 1540.000\$, 1545.000\$, 1550.000\$, 1555.000\$, 1560.000\$, 1565.000\$, 1570.000\$, 1575.000\$, 1580.000\$, 1585.000\$, 1590.000\$, 1595.000\$, 1600.000\$, 1605.000\$, 1610.000\$, 1615.000\$, 1620.000\$, 1625.000\$, 1630.000\$, 1635.000\$, 1640.000\$, 1645.000\$, 1650.000\$, 1655.000\$, 1660.000\$, 1665.000\$, 1670.000\$, 1675.000\$, 1680.000\$, 1685.000\$, 1690.000\$, 1695.000\$, 1700.000\$, 1705.000\$, 1710.000\$, 1715.000\$, 1720.000\$, 1725.000\$, 1730.000\$, 1735.000\$, 1740.000\$, 1745.000\$, 1750.000\$, 1755.000\$, 1760.000\$, 1765.000\$, 1770.000\$, 1775.000\$, 1780.000\$, 1785.000\$, 1790.000\$, 1795.000\$, 1800.000\$, 1805.000\$, 1810.000\$, 1815.000\$, 1820.000\$, 1825.000\$, 1830.000\$, 1835.000\$, 1840.000\$, 1845.000\$, 1850.000\$, 1855.000\$, 1860.000\$, 1865.000\$, 1870.000\$, 1875.000\$, 1880.000\$, 1885.000\$, 1890.000\$, 1895.000\$, 1900.000\$, 1905.000\$, 1910.000\$, 1915.000\$, 1920.000\$, 1925.000\$, 1930.000\$, 1935.000\$, 1940.000\$, 1945.000\$, 1950.000\$, 1955.000\$, 1960.000\$, 1965.000\$, 1970.000\$, 1975.000\$, 1980.000\$, 1985.000\$, 1990.000\$, 1995.000\$, 2000.000\$, 2005.000\$, 2010.000\$, 2015.000\$, 2020.000\$, 2025.000\$, 2030.000\$, 2035.000\$, 2040.000\$, 2045.000\$, 2050.000\$, 2055.000\$, 2060.000\$, 2065.000\$, 2070.000\$, 2075.000\$, 2080.000\$, 2085.000\$, 2090.000\$, 2095.000\$, 2100.000\$, 2105.000\$, 2110.000\$, 2115.000\$, 2120.000\$, 2125.000\$, 2130.000\$, 2135.000\$, 2140.000\$, 2145.000\$, 2150.000\$, 2155.000\$, 2160.000\$, 2165.000\$, 2170.000\$, 2175.000\$, 2180.000\$, 2185.000\$, 2190.000\$, 2195.000\$, 2200.000\$, 2205.000\$, 2210.000\$, 2215.000\$, 2220.000\$, 2225.000\$, 2230.000\$, 2235.000\$, 2240.000\$, 2245.000\$, 2250.000\$, 2255.000\$, 2260.000\$, 2265.000\$, 2270.000\$, 2275.000\$, 2280.000\$, 2285.000\$, 2290.000\$, 2295.000\$, 2300.000\$, 2305.000\$, 2310.000\$, 2315.000\$, 2320.000\$, 2325.000\$, 2330.000\$, 2335.000\$, 2340.000\$, 2345.000\$, 2350.000\$, 2355.000\$, 2360.000\$, 2365.000\$, 2370.000\$, 2375.000\$, 2380.000\$, 2385.000\$, 2390.000\$, 2395.000\$, 2400.000\$, 2405.000\$, 2410.000\$, 2415.000\$, 2420.000\$, 2425.000\$, 2430.000\$, 2435.000\$, 2440.000\$, 2445.000\$, 2450.000\$, 2455.000\$, 2460.000\$, 2465.000\$, 2470.000\$, 2475.000\$, 2480.000\$, 2485.000\$, 2490.000\$, 2495.000\$, 2500.000\$, 2505.000\$, 2510.000\$, 2515.000\$, 2520.000\$, 2525.000\$, 2530.000\$, 2535.000\$, 2540.000\$, 2545.000\$, 2550.000\$, 2555.000\$, 2560.000\$, 2565.000\$, 2570.000\$, 2575.000\$, 2580.000\$, 2585.000\$, 2590.000\$, 2595.000\$, 2600.000\$, 2605.000\$, 2610.000\$, 2615.000\$, 2620.000\$, 2625.000\$, 2630.000\$, 2635.000\$, 2640.000\$, 2645.000\$, 2650.000\$, 2655.000\$, 2660.000\$, 2665.000\$, 2670.000\$, 2675.000\$, 2680.000\$, 2685.000\$, 2690.000\$, 2695.000\$, 2700.000\$, 2705.000\$, 2710.000\$, 2715.000\$, 2720.000\$, 2725.000\$, 2730.000\$, 2735.000\$, 2740.000\$, 2745.000\$, 2750.000\$, 2755.000\$, 2760.000\$, 2765.000\$, 2770.000\$, 2775.000\$, 2780.000\$, 2785.000\$, 2790.000\$, 2795.000\$, 2800.000\$, 2805.000\$, 2810.000\$, 2815.000\$, 2820.000\$, 2825.000\$, 2830.000\$, 2835.000\$, 2840.000\$, 2845.000\$, 2850.000\$, 2855.000\$, 2860.000\$, 2865.000\$, 2870.000\$, 2875.000\$, 2880.000\$, 2885.000\$, 2890.000\$, 2895.000\$, 2900.000\$, 2905.000\$, 2910.000\$, 2915.000\$, 2920.000\$, 2925.000\$, 2930.000\$, 2935.000\$, 2940.000\$, 2945.000\$, 2950.000\$, 2955.000\$, 2960.000\$, 2965.000\$, 2970.000\$, 2975.000\$, 2980.000\$, 2985.000\$, 2990.000\$, 2995.000\$, 3000.000\$, 3005.000\$, 3010.000\$, 3015.000\$, 3020.000\$, 3025.000\$, 3030.000\$, 3035.000\$, 3040.000\$, 3045.000\$, 3050.000\$, 3055.000\$, 3060.000\$, 3065.000\$, 3070.000\$, 3075.000\$, 3080.000\$, 3085.000\$, 3090.000\$, 3095.000\$, 3100.000\$, 3105.000\$, 3110.000\$, 3115.000\$, 3120.000\$, 3125.000\$, 3130.000\$, 3135.000\$, 3140.000\$, 3145.000\$, 3150.000\$, 3155.000\$, 3160.000\$, 3165.000\$, 3170.000\$, 3175.000\$, 3180.000\$, 3185.000\$, 3190.000\$, 3195.000\$, 3200.000\$, 3205.000\$, 3210.000\$, 3215.000\$, 3220.000\$, 3225.000\$, 3230.000\$, 3235.000\$, 3240.000\$, 3245.000\$, 3250.000\$, 3255.000\$, 3260.000\$, 3265.000\$, 3270.000\$, 3275.000\$, 3280.000\$, 3285.000\$, 3290.000\$, 3295.000\$, 3300.000\$, 3305.000\$, 3310.000\$, 3315.000\$, 3320.000\$, 3325.000\$, 3330.000\$, 3335.000\$, 3340.000\$, 3345.000\$, 3350.000\$, 3355.000\$, 3360.000\$, 3365.000\$, 3370.000\$, 3375.000\$, 3380.000\$, 3385.000\$, 3390.000\$, 3395.000\$, 3400.000\$, 3405.000\$, 3410.000\$, 3415.000\$, 3420.000\$, 3425.000\$, 3430.000\$, 3435.000\$, 3440.000\$, 3445.000\$, 3450.000\$, 3455.000\$, 3460.000\$, 3465.000\$, 3470.000\$, 3475.000\$, 3480.000\$, 3485.000\$, 3490.000\$, 3495.000\$, 3500.000\$, 3505.000\$, 3510.000\$, 3515.000\$, 3520.000\$, 3525.000\$, 3530.000\$, 3535.000\$, 3540.000\$, 3545.000\$, 3550.000\$, 3555.000\$, 3560.000\$, 3565.000\$, 3570.000\$, 3575.000\$, 3580.000\$, 3585.000\$, 3590.000\$, 3595.000\$, 3600.000\$, 3605.000\$, 3610.000\$, 3615.000\$, 3620.000\$, 3625.000\$, 3630.000\$, 3635.000\$, 3640.000\$, 3645.000\$, 3650.000\$, 3655.000\$, 3660.000\$, 3665.000\$, 3670.000\$, 3675.000\$, 3680.000\$, 3685.000\$, 3690.000\$, 3695.000\$, 3700.000\$, 3705.000\$, 3710.000\$, 3715.000\$, 3720.000\$, 3725.000\$, 3730.000\$, 3735.000\$, 3740.000\$, 3745.000\$, 3750.000\$, 3755.000\$, 3760.000\$, 3765.000\$, 3770.000\$, 3775.000\$, 3780.000\$, 3785.000\$, 3790.000\$, 3795.000\$, 3800.000\$, 3805.000\$, 3810.000\$, 3815.000\$, 3820.000\$, 3825.000\$, 3830.000\$, 3835.000\$, 3840.000\$, 3845.000\$, 3850.000\$, 3855.000\$, 3860.000\$, 3865.000\$, 3870.000\$, 3875.000\$, 3880.000\$, 3885.000\$, 3890.000\$, 3895.000\$, 3900.000\$, 3905.000\$, 3910.000\$, 3915.000\$, 3920.000\$, 3925.000\$, 3930.000\$, 3935.000\$, 3940.000\$, 3945.000\$, 3950.000\$, 3955.000\$, 3960.000\$, 3965.000\$, 3970.000\$, 3975.000\$, 3980.000\$, 3985.000\$, 3990.000\$, 3995.000\$, 4000.000\$, 4005.000\$, 4010.000\$, 4015.000\$, 4020.000\$, 4025.000\$, 4030.000\$, 4035.000\$, 4040.000\$, 4045.000\$, 4050.000\$, 4055.000\$, 4060.000\$, 4065.000\$, 4070.000\$, 4075.000\$, 4080.000\$, 4085.000\$, 4090.000\$, 4095.000\$, 4100.000\$, 4105.000\$, 4110.000\$, 4115.000\$, 4120.000\$, 4125.000\$, 4130.000\$, 4135.000\$, 4140.000\$, 4145.000\$, 4150.000\$, 4155.000\$, 4160.000\$, 4165.000\$, 4170.000\$, 4175.000\$, 4180.000\$, 4185.000\$, 4190.000\$, 4195.000\$, 4200.000\$, 4205.000\$, 4210.000\$, 4215.000\$, 4220.000\$, 4225.000\$, 4230.000\$, 4235.000\$, 4240.000\$, 4245.000\$, 4250.000\$, 4255.000\$, 4260.000\$, 4265.000\$, 4270.000\$, 4275.000\$, 4280.000\$, 4285.000\$, 4290.000\$, 4295.000\$, 4300.000\$, 4305.000\$, 4310.000\$, 4315.000\$, 4320.000\$, 4325.000\$, 4330.000\$, 4335.000\$, 4340.000\$, 4345.000\$, 4350.000\$, 4355.000\$, 4360.000\$, 4365.000\$, 4370.000\$, 4375.000\$, 4380.000\$, 4385.000\$, 4390.000\$, 4395.000\$, 4400.000\$, 4405.000\$, 4410.000\$, 4415.000\$, 4420.000\$, 4425.000\$, 4430.000\$, 4435.000\$, 4440.000\$, 4445.000\$, 4450.000\$, 4455.000\$, 4460.000\$, 4465.000\$, 4470.000\$, 4475.000\$, 4480.000\$, 4485.000\$, 4490.000\$, 4495.000\$, 4500.000\$, 4505.000\$, 4510.000\$, 4515.000\$, 4520.000\$, 4525.000\$, 4530.000\$, 4535.000\$, 4540.000\$, 4545.000\$, 4550.000\$, 4555.000\$, 4560.000\$, 4565.000\$, 4570.000\$, 4575.000\$, 4580.000\$, 4585.000\$, 4590.000\$, 4595.000\$, 4600.000\$, 4605.000\$, 4610.000\$, 4615.000\$, 4620.000\$, 4625.000\$, 4630.000\$, 4635.000\$, 4640.000\$, 4645.000\$, 4650.000\$, 4655.000\$, 4660.000\$, 4665.000\$, 4670.000\$, 4675.000\$, 4680.000\$, 4685.000\$, 4690.000\$, 4695.000\$, 4700.000\$, 4705.000\$, 4710.000\$, 4715.000\$, 4720.000\$, 4725.000\$, 4730.000\$, 4735.000\$, 4740.000\$, 4745.000\$, 4750.000\$, 4755.000\$, 4760.000\$, 4765.000\$, 4770.000\$, 4775.000\$, 4780.000\$, 4785.000\$, 4790.000\$, 4795.000\$, 4800.000\$, 4805.000\$, 4810.000\$, 4815.000\$, 4820.000\$, 4825.000\$, 4830.000\$, 4835.000\$, 4840.000\$, 4845.000\$, 4850.000\$, 4855.000\$, 4860.000\$, 4865.000\$, 4870.000\$, 4875.000\$, 4880.000\$, 4885.000\$, 4890.000\$, 4895.000\$, 4900.000\$, 4905.000\$, 4910.000\$, 4915.000\$, 4920.000\$, 4925.000\$, 4930.000\$, 4935.000\$, 4940.000\$, 4945.000\$, 4950.000\$, 4955.000\$, 4960.000\$, 4965.000\$, 4970.000\$, 4975.000\$, 4980.000\$, 4985.000\$, 4990.000\$, 4995.000\$, 5000.000\$, 5005.000\$, 5010.000\$, 5015.000\$, 5020.000\$, 5025.000\$, 5030.000\$, 5035.000\$, 5040.000\$, 5045.000\$, 5050.000\$, 5055.000\$, 5060.000\$, 5065.000\$, 5070.000\$, 5075.000\$, 5080.000\$, 5085.000\$, 5090.000\$, 5095.000\$, 5100.000\$, 5105.000\$, 5110.000\$, 5115.000\$, 5120.000\$, 5125.000\$, 5130.000\$, 5135.000\$, 5140.000\$, 5145.000\$, 5150.000\$, 5155.000\$, 5160.000\$, 5165.000\$, 5170.000\$, 5175.000\$, 5180.000\$, 5185.000\$, 5190.000\$, 5195.000\$, 5200.000\$, 5205.000\$, 5210.000\$, 5215.000\$, 5220.000\$, 5225.000\$, 5230.000\$, 5235.000\$, 5240.000\$, 5245.000\$, 5250.000\$, 5255.000\$, 5260.000\$, 5265.000\$, 5270.000\$, 5275.000\$, 5280.000\$, 5285.000\$, 5290.000\$, 5295.000\$, 5300.000\$, 5305.000\$, 5310.000\$, 5315.000\$, 5320.000\$, 5325.000\$, 5330.000\$, 5335.000\$, 5340.000\$, 5345.000\$, 5350.000\$, 5355.000\$, 5360.000\$, 5365.000\$, 5370.000\$, 5375.000\$, 5380.000\$, 5385.000\$, 5390.000\$, 5395.000\$, 5400.000\$, 5405.000\$, 5410.000\$, 5415.000\$, 5420.000\$, 5425.000\$, 5430.000\$, 5435.000\$, 5440.000\$, 5445.000\$, 5450.000\$, 5455.000\$, 5460.000\$, 5465.000\$, 5470.000\$, 5475.000\$, 5480.000\$, 5485.000\$, 5490.000\$, 5495.000\$, 5500.000\$, 5505.000\$, 5510.000\$, 5515.000\$, 5520.000\$, 5525.000\$, 5530.000\$, 5535.000\$, 5540.000\$, 5545.000\$, 5550.000\$, 5555.000\$, 5560.000\$, 5565.000\$, 5570.000\$, 5575.000\$, 5580.000\$, 5585.000\$, 5590.000\$, 5595.000\$, 5600.000\$, 5605.000\$, 5610.000\$, 5615.000\$, 5620.000\$, 5625.000\$, 5630.000\$, 5635.000\$, 5640.000\$, 5645.000\$, 5650.000\$, 5655.000\$, 5660.000\$, 5665.000\$, 5670.000\$, 5675.000\$, 5680.000\$, 5685.000\$, 5690.000\$, 5695.000\$, 5700.000\$, 5705.000\$, 5710.000\$, 5715.000\$, 5720.000\$, 5725.000\$, 5730.000\$, 5735.000\$, 5740.000\$, 5745.000\$, 5750.000\$, 5755.000\$, 5760.000\$, 5765.





# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

**HAMEL (Marie-Blanche Boiteau)**



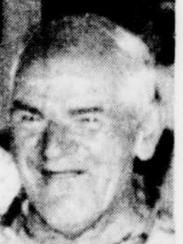
Omer Hamel, ainsi que les familles Hamel et Boiteau remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Marie-Blanche Boiteau, survenu le 16 juillet 85, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, envois de fleurs, visites ou assistance aux funérailles.

**JALBERT (Amanda Gagnon)**



Les familles Jalbert, Pichette et Gagnon remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances lors du décès de Mme Amanda Gagnon, épouse de feu Rodolphe Jalbert, soit par offrandes de messes, fleurs, bouquets spirituels ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**LAMBERT (Paul)**



Les familles Lambert et Poitras, Monique, Carol et Audrey remercient tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Paul Lambert, survenu le 1er août 1985, soit par offrandes de messes, envois de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**LANGLOIS (Sr Lucienne)**

— Les Augustines de la Miséricorde de Jésus, du Monastère de Lévis, et la famille Langlois, remercient bien sincèrement tous les parents qui leur ont témoigné des marques de

sympathie, lors du décès de Sr Lucienne (Marie de la Salette), survenu le 18 août 1985, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, visites au salon ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**LECLERC (Raymond)**



La famille Leclerc et les enfants remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Raymond Leclerc, survenu le 8 août 1985. Veuillez considérer ces remerciements comme sincères et personnels.

**LEFEBVRE (Francis)**

— Mme Gabrielle B. Lefebvre et ses enfants remercient tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Francis Lefebvre, survenu le 29 juin 1985, soit par offrandes de messes, envois de fleurs, cartes de sympathie, prières, visites, assistance, etc. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

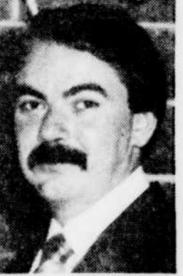
**LEULLIER (Gabrielle)**

— Mme Raymonde Meunier remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathie ou qui se sont jointes à elle en assistant au service religieux célébré à la mémoire de Mlle Gabrielle Leullier, survenu à Québec, le 26 août 1985. Remerciements particuliers au personnel et aux bénéficiaires du Centre Louis Hébert.

**MAILHOT (Louis)**

— Mme Louis Mailhot et ses enfants remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Louis Mailhot, survenu le 30 juillet 1985, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, dons, envois de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**MARIER (Denis)**



Madame Lise Carrier, son épouse, les familles Raymond Marier et Ray-

mond Carrier remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Denis, survenu accidentellement le 18 juillet 1985, soit par offrandes de messes, de prières, de fleurs, de visites au salon funéraire ou présence aux funérailles. Soyez assurés de notre profonde gratitude et veuillez considérer ces remerciements comme vous étant personnellement adressés.

**PARADIS (Simone Côté)**

— Jacqueline Paradis, M. et Mme Gaétan Dombroski (Thérèse), remercient bien sincèrement tous les parents, amis et employés de la Canadian General Electric, qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Simone Paradis, survenu le 25 août 1985, soit par offrandes de messes, dons, bouquets spirituels, ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**PELLETIER (Maurice)**

— Mme Jeannette Pelletier, sa fille Pierrette et les membres des familles Boucher et Pelletier remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Maurice Pelletier, survenu le 11 juillet 1985, soit par offrandes de messes, affiliations de prières et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**POULIOT (Lauréat)**

— La famille Pouliot remercie sincèrement parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie, lors du décès de M. Lauréat Pouliot, survenu le 20 août 1985, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, dons à la Société du cancer, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**ROBERGE (Roland)**

— La famille Roberge remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de M. Roland Roberge de Charny, survenu le 22 juillet 1985, soit par offrandes de messes, envois de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**ST-LAURENT (Jean-Marie)**



Mlle Rose-Aimée Bilo-deau remercie tous les parents et amis qui ont

témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Jean-Marie St-Laurent survenu le 13 juillet 1985. A tous, un cordial merci.

**THIBAUT (Paul)**

— Mme Jeannette Thibault et ses enfants remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Paul Thibault, survenu le 10 août 1985, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, cartes de sympathie, assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**VALLEE (Yvan)**



La famille Vallée remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Yvan Vallée, survenu le 11 juillet 1985, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, envois de fleurs, cartes de sympathie, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**725 SERVICES ANNIVERSAIRES**

**DEVARENNES (Lucienne Fleury)**

— En l'église Bon Pasteur de Charlebourg le 8 septembre 1985 à 11h, sera célébrée la messe anniversaire de Mme Lucienne Fleury Devarennas. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**LEMIEUX (Denis)**



A l'occasion du premier anniversaire du décès de Denis Lemieux, vous êtes invités à vous joindre à sa famille pour la célébration d'une messe anniversaire le samedi 14 septembre 1985, à 19 heures, en l'église de Christ-Roi, rue St-Georges, Lévis. Nous remercions à l'avance parents et amis qui voudront bien se joindre à nous par leur présence ou leurs prières.

Lors d'un décès, parents et amis méritent votre gratitude. Publiez vos remerciements dans Le Soleil.

647-3311

**MATHIEU (Roch)**

— Le samedi, 7 septembre 1985, à 19h, en l'église de Ste-Ursule, boul. Neilson, Ste-Foy, sera chantée une messe à l'occasion du 1er anniversaire du décès de M. Roch Mathieu. Merci aux parents et amis qui se joindront à nous par leur présence et leur prière.

**PROULX-PARADIS (Elise)**



Le samedi 7 septembre 1985, à 11h, en l'église St-Charles de Limoilou, sera chanté un service anniversaire pour Mme Elise Proulx Paradis. Parents et amis sont invités à se joindre à la famille pour cette célébration. Merci à ceux qui s'uniront à nous par leur présence ou leurs prières.

A la suite d'un décès, publiez un avis de remerciements dans Le Soleil.

647-3311

**ROBITAILLE (Charles-Omer)**



A l'occasion du 1er anniversaire du décès de M. Charles-Omer Robitaille, son épouse et ses enfants invitent parents et amis à une messe anniversaire qui aura lieu le samedi 14 septembre 1985, à 16h30, en l'église Notre-Dame de l'Espérance. Un merci sincère à tous ceux qui s'uniront à nous par leur présence ou leurs prières.

**DÉCÈS**

Communiquez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès. Le Soleil fait parvenir à la famille une reproduction souvenir de chaque parution d'un avis de décès. L' tarif est de 1,10 \$ la ligne (minimum 7 \$) et 25 \$ pour une photo.

**SAVARD (Jean-Guy)**



Le samedi 14 septembre 1985, à 19h, en l'église Notre-Dame du Saint-Rosaire de Beauport, sera célébré le service anniversaire de M. Jean-Guy Savard. Parents et amis sont invités à y assister.

**760 FAVEURS OBTENUES**

GRANDS remerciements au St-Esprit, pour faveur obtenue, avec promesse de faire publier. J.R.G.

REMERCIEMENTS à Mère Sainte-Cécile de Rome pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. G.M.

REMERCIEMENTS au St-Esprit et à la Ste-Vierge, pour faveur obtenue avec promesse de publier. J.A.J.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. C.D.

REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. L.C.

REMERCIEMENTS au Saint-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.B.

REMERCIEMENTS au Saint-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. Y.T.

ST-ESPRIT qui m'éclaircit tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal. Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant

trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande; au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) G.R.

**780 FLEURISTES**

**FLEUR D'OCCASION**  
Des arrangements floraux, pour toutes occasions, mariages, réceptions, funéraires, etc.  
626-9940

**ALBERT LA HAYE**  
La Haye FLEURISTE  
295 Boul. L'Ornière, Loretteville  
842-0167, 842-6867

**790 MONUMENTS FUNÉRAIRES**

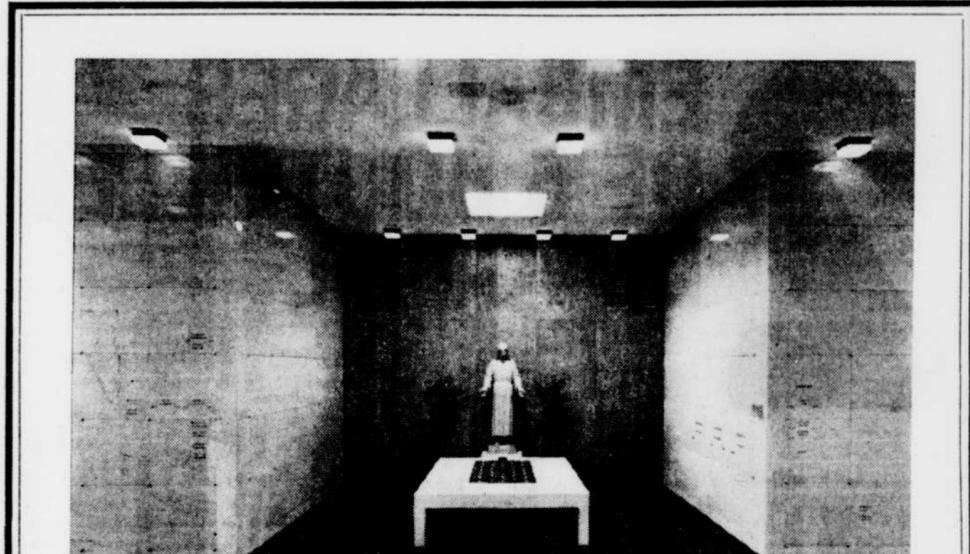
**GRANIT J.D. INC.**  
1105 ST-VALLIER, Q. QUÉBEC  
(Près du cimetière), 527-9434

**THERIAULT & FILS**  
710, 1ère Avenue, Québec,  
524-1561

## In Memoriam

EN LA MEMOIRE DE  
**M. Gaston Laberge**

Le restaurant L'Amarrée  
sera fermé le lundi  
9 septembre  
toute la journée



## UNE INVITATION...

Monsieur le Curé Albert Châteauvert, président, et les administrateurs de la Corporation du Cimetière Saint-Charles vous prient d'assister ainsi que les membres de votre famille à la Commémoration des défunts qui aura lieu dans le Cimetière Saint-Charles le dimanche 15 septembre à 15h00.

La messe concélébrée sera présidée par Monseigneur Jean-Paul Labrie, évêque auxiliaire de Québec.

En cas de pluie, la concélébration eucharistique aura lieu en l'église de Saint-François-Xavier de Duberger, 2080, boulevard Père-Lelièvre.

Un autobus circulera gratuitement par les rues Pont Scott, Saint-Vallier, en direction ouest et le boulevard Hamel, de 14h00 à 17h00, afin de vous aider à visiter les différentes parties du cimetière ainsi que le Mausolée-columbarium et crématorium du cimetière Saint-Charles.

A l'occasion du 60e anniversaire de la Légion Canadienne, la cérémonie sera rehaussée par la présence de Son Excellence Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; monsieur James Gervais, brigadier général de la Base militaire de Valcartier; monsieur Jean Pelletier, maire de Québec, et plusieurs autres invités de marque. Le Royal 22e Régiment et des membres de la Légion Canadienne seront présents.

Le mausolée du Cimetière Saint-Charles

P.S.: le Cimetière Saint-Charles est le seul cimetière "catholique" à vous donner tous les services de mausolée, columbarium et crématorium, puisque cet organisme appartient à trente-deux (32) paroisses.

1460, boul. Hamel, Québec  
Ouvert au public les samedis et dimanches, de 10h à 17h.  
Renseignements: 688-0566

# Un dimanche pour se souvenir

C'est dimanche le 8 septembre qu'auront lieu en l'église Notre-Dame-de-l'Ancienne-Lorette les cérémonies de la Commémoration des défunts.

**Une invitation**

Le président et les administrateurs du Parc Commémoratif La Souvenance vous prient d'assister aux messes qui seront célébrées à cette occasion par le révérend père Raymond Bernier, à 13h30, et par M. l'abbé Claude Couture, curé de la paroisse, à 15h30. La chorale, lors de ces messes, sera dirigée par M. Pierre Boutet.

Pour marquer cette journée, le Parc Commémoratif La Souvenance accueillera les visiteurs de 8 heures à 17 heures. Invitation vous est faite de venir vous y recueillir.

parc commémoratif  
**La Souvenance**

301, Ste-Anne, Quartier Laurentien (derrière l'aéroport de Sainte-Foy) • INFORMATIONS: 529-0136

# en PRIME

## CHIPS NATURE RUFFLES SAC 200 g



### À L'ACHAT DE

# 2

## EMBALLAGES DE 6 BOUTEILLES DE 750 mL



### PEPSI-COLA, DIET PEPSI, SEVEN-UP OU DIET SEVEN-UP BOUTEILLES CONSIGNÉES



ou de toute combinaison  
des produits PEPSI ou SEVEN-UP.

# 6/3,99

BOUT.  
750 mL

### CHEZ



# Boniprix



Prix en vigueur du lundi 9 septembre au samedi 14 septembre 1985.  
Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands.